

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1^{er} février 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2010.
3. Quote-part 2010 à la Corporation de transport La Cadence.
4. Réparation urgente d'infrastructures municipales sur un chemin de la juridiction du ministère des Transports du Québec.
5. Confirmation des travaux effectués avec la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.
6. Utilisation des compensations du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
7. Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ.
8. Renouvellement de l'assurance collective du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011.
9. Journée d'information sur la protection des lacs et cours d'eau à St-Ferdinand.
10. Versement à un tiers de la taxe sur le service 9-1-1.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Loyer mensuel au 3^e étage de l'édifice municipal du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.
13. Achat d'un espace publicitaire dans l'édition 2010 du Guide des services cyclistes pour les MRC de l'Érable et d'Arthabaska.(175.00 \$, taxes incluses)
14. Demande d'aide financière pour la 4^e édition du Demi-marathon des Générations.
15. Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc..
16. Aide financière de 3 000 \$ au journal Le Poliquin pour l'année 2010.
17. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
18. Correspondance.
19. Approbation des comptes.
20. États des revenus et dépenses au 31 janvier 2010.
21. Varia.
22. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2010-021

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2010-022

Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 11 janvier 2010 soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2010-023

Quote-part 2010 à la Corporation de Transport La Cadence.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil reconnaît la Corporation de transport La Cadence comme organisme mandaté par les municipalités, pour effectuer les déplacements sur le territoire et qu'il puisse à l'occasion faire du transport nolisé;

Que ce conseil accepte que la municipalité de Plessisville Paroisse soit désignée comme municipalité mandataire pour l'année 2010;

Que ce conseil accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2010;

Que ce conseil adopte la nouvelle tarification :

1. Une tarification unique exigée aux clients de 2.25 \$ par déplacement dans toutes les municipalités desservies par le service de transport adapté de la Corporation de transport La Cadence aux heures régulières.
2. Le coût de 3.40 \$ par déplacement hors territoire le premier jeudi du mois vers Interval et pour les loisirs en collaboration avec le transport collectif de la MRC de l'Érable.
3. Hors territoire 0.45 \$ par km, et ce, pour des raisons de santé.
4. Sur le territoire de la MRC de l'Érable, mais en dehors des heures régulières de service, le tarif sera 0.45 \$ par km.

Que ce conseil accepte de verser sa participation financière annuelle 2010 à l'organisme de transport La Cadence au montant de 5 427.15 \$.

Adoptée

Résolution : 2010-024

Travaux dans les emprises du ministère des Transports.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2010.

Que la municipalité nomme M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint et opérateur en eau potable, à titre de responsable.

Que pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère des Transports dans les délais prescrits.

Adoptée

Résolution : 2010-025

Travaux effectués avec la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil confirme que les travaux effectués avec le programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) sont les suivants :

Travaux pour le maintien du niveau d'investissement municipal réalisés :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Rechargement gravier d'une partie du Rang 4 | 99 174 \$ |
| 2. Rechargement et traitement de surface Rang 6 Est | 43 799 \$ |
| 3. Rechargement et traitement de surface Rang 3 | 23 711 \$ |
| 4. Travaux de pavage et remplacement ponceau | |

sur Route de la Grosse-Ile. 57 629 \$

Total : 224 313 \$

Travaux de priorité 1 réalisés :

1. Clôture autour puits artésien du réseau aqueduc 12 266 \$

Total : 12 266 \$

Travaux de priorité 4 réalisés :

1. Resurfaçage de la Route Provencher 174 736 \$

2. Rechargement et traitement de surface Route 9^e Rang 110 247 \$

3. Pavage Route du Rang 7 140 601 \$

4. Correction structure de la Route du Rang 7 27 693 \$

Total : 453 277 \$

Adoptée

Résolution : 2010-026

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 145 031.00 \$, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Résolution : 2010-027

Inscription de l'inspecteur en bâtiments au congrès de la COMBEQ.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiments et en environnement, à prendre part au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), les 22, 23 et 24 avril 2010 à la Malbaie. Les frais d'inscription au montant de 609.52 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de séjours et de déplacements, dans le cadre du congrès, seront défrayés par la municipalité.

Que le coût total des dépenses pour ce congrès est estimé à 1 400.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-028**Renouvellement de l'assurance collective du 1^{er} mars 2010 au 30 juin 2011.**

Attendu que la municipalité de Laurierville offre à son personnel, une assurance-collective, et que suite à un appel d'offres réalisé par la municipalité de Wickam au nom de la municipalité de Laurierville et des municipalités participantes, c'est la compagnie d'assurance « L'Excellence » qui a proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

Attendu la recommandation de M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, de renouveler l'adhésion au Fonds régional des municipalités participantes au collectif d'assurance du Centre du Québec, moyennant une réduction globale des primes de 12% la prochaine année;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance-collective avec la compagnie « L'Excellence », pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011, selon les taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	0.34 \$	0.34 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle/ Taux par 1000 \$ d'assurance	0.05 \$	0.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.10 \$	3.10 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	67.29 \$	56.29 \$
- avec personne(s) à charge-familial	191.85 \$	160.49 \$
- avec personne(s) à charge-couple	134.59 \$	112.60 \$
- avec personne(s) à charge-monoparental	121.12 \$	101.33 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	22.73 \$	22.73 \$
- avec personne(s) à charge-familial	53.00 \$	53.00 \$
- avec personne(s) à charge-couple	45.46 \$	45.46 \$
- avec personne(s) à charge-monoparental	33.30 \$	33.30 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0.90 \$	0.72 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2.19 \$	2.19 \$

Que M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis, le cas échéant, pour le renouvellement de l'assurance-collective.

Adoptée

Résolution : 2010-029**Journée d'information par Grobec.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, et l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à participer à une journée d'information technique sur les rôles, responsabilités et moyens d'action des municipalités pour la protection des lacs et cours d'eau, offerte par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), le 3 mars 2010 au Manoir du lac William à St-Ferdinand.

Que le coût d'inscription de 20.00 \$ par personne, incluant le dîner, ainsi que les frais de déplacements, seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2010-030

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques.

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la MRC de l'Érable, dont le siège social est situé 1783 avenue Saint-Édouard, bureau 300, Plessisville QC G6L 3S7, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Que la présente résolution annule la résolution numéro 2010-011, adoptée le 11 janvier 2010.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable, à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec et à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches).

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois concernant une étude sur le bassin versant de la Rivière Noire.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne qu'au niveau de la MRC de l'Érable, ce sujet n'a pas, à sa connaissance, été discuté, mais prendra des informations lors d'une prochaine séance des maires de la MRC.

- Intervention de M. Claude Poulin, suggérant la possibilité d'engager un 3^e opérateur pour le déneigement des chemins municipaux, afin d'améliorer les opérations de déneigement durant la nuit.

Le maire mentionne que de façon générale, les opérations de déneigement des chemins municipaux sont bien effectuées avec les 2 opérateurs présentement en fonction, même s'il peut arriver, en de très rares occasions, que les chemins soient moins bien déneigés. En conséquence, l'engagement d'un 3^e opérateur est difficilement justifiable, pour le moment.

- Autre intervention de M. Claude Poulin, concernant la réservation de livres entre bibliothèques via le Réseau biblio. Ce dernier souligne qu'il

n'y a pas d'hyperlien entre le site de la bibliothèque de Laurierville et le site pour la réservation de livres dans une autre bibliothèque du Réseau biblio.

L'information sera transmise à la coordinatrice de la bibliothèque de Laurierville, afin qu'elle en informe les responsables du Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc..

Résolution : 2010-031

Loyer mensuel au 3^e étage de l'édifice municipal du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de maintenir au même coût, le prix du loyer mensuel au 3^e étage de l'édifice municipal, présentement occupé par M. Philippe Lemieux, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, soit au prix de 354.00 \$ par mois.

Adoptée

Résolution : 2010-032

Achat de publicité dans le Guide des services cyclistes 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition du CLD de l'Érable, d'acheter un espace publicitaire dans l'édition 2010 du « Guide des services cyclistes pour les MRC de l'Érable et d'Arthabaska » préparé par l'équipe du Parc linéaire des Bois-Francs, pour un montant de 175.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-033

Demande d'aide financière pour le Demi-marathon des générations et d'utiliser le chemin public pour la tenue de l'activité.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer financièrement à la 4^e édition du Demi-marathon des Générations, en versant une aide financière de 350.00 \$

Que la 4^e édition du Demi-marathon des Générations se déroulera le samedi 22 mai prochain à Laurierville.

Que ce conseil est favorable au parcours proposé par le comité organisateur du Demi-marathon des générations. La ligne de départ-arrivée est située près du Pavillon récréatif au 148 rue Grenier, ensuite le parcours prend la direction du Rang 8 ouest, ensuite le Petit 9^e Rang et environ 5 km sur le territoire de la Paroisse de Plessisville et de retour par le même parcours jusqu'au Pavillon récréatif.

Que le parcours soumis devra être autorisé par la Sûreté du Québec, en vertu du règlement municipal numéro 2003-12 de la municipalité de Laurierville, afin de s'assurer des mesures de sécurité pour les participants.

Qu'une fois approuvé par la Sûreté du Québec, la municipalité pourra émettre un permis pour la tenue de l'événement.

Adoptée

Résolution : 2010-034

Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc. pour l'année 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à l'Unité Domrémy de Plessisville inc., en guise d'aide financière pour l'année 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-035

Aide financière Journal Le Poliquin.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, qu'un montant de 3,000 \$ soit versé au journal local « Le Poliquin », en vue du bon fonctionnement du journal.

Adoptée

Résolution : 2010-036

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de l'UMQ concernant un projet de règlement du gouvernement du Québec sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, lequel projet de loi établit une redevance supplémentaire non indexée à 9.50 \$ pour chaque tonne de matières acceptées à l'élimination. Cette redevance entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010 et s'échelonnera jusqu'au 31 mars 2015. Cette redevance s'ajoute à celle en vigueur depuis 2006, qui est présentement à 10.73\$ la tonne métrique. La redevance temporaire servira au financement du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage qui permettra de détourner la matière organique de l'enfouissement. Comme les municipalités devront trouver les ressources financières pour financer leur part, pour la réalisation de leurs infrastructures de valorisation des matières organiques, l'UMQ demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) que l'effet neutre de cette redevance temporaire se traduise par le remboursement de la dépense réellement encourue par chacune des municipalités.
- Lettre d'Hydro-Québec accompagnée d'un chèque de 3 420.00 \$, en guise d'aide financière pour le changement de tous les ballasts et néons dans les bâtiments municipaux pour des néons et ballasts moins énergivores, dans le cadre du programme Produits efficaces.
- Lettre du ministère des Transports concernant la circulation de véhicules tout-terrains (VTT) sur les chemins publics, à l'effet que le ministère n'a pas l'intention de modifier la Loi sur les véhicules hors route, laquelle interdit généralement ce type de circulation pour des raisons de sécurité. De plus, le ministère mentionne que les VTT ne sont pas conçus pour rouler sur une surface asphaltée.
- Lettre de Mme Sandra Vigneault, agente de développement local au CLD de l'Érable, concernant l'intérêt de la municipalité à réaliser la démarche Municipalité amies des aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés.

Attendu le manque d'informations sur la démarche « Municipalités amies des aînés (MADA), ce sujet est reporté à une prochaine séance.

Liste des comptes

Ministre du Revenu du Québec : Remises prov. de janv. 2010	3 729.98
Receveur Gén. Canada : Remises féd. de janv. 2010	1 661.49
Salaire : Rémunération de janvier 2010	10 279.74
L'Excellence : Ass.-salaire de fév. 2010	1 338.92
SSQ : Régime retraite employés en fév. 2010	1061.16
FQM : Frais transport matériel signalisation.	36.74
Me Sylvain Beaugregard : Frais cour municipale	56.44
MRC de l'Érable : Quote-part 50%.	47 544.13
MRC de l'Érable : Vœux de Noël et équipement récupération.	250.59
Mégaburo : Article de bureau	197.38
Formiciel : Reçus, comptes de taxes et enveloppes.	362.08
Aline Desrochers : Achat livres pour bibliothèque	83.55
Petite Caisse : Déneigement allées édifice, papeteries et timbres	127.10
Québec Loisirs : Achat de livres	205.93
Copibec : Licence de reproduction à la bibliothèque en 2010	28.22
Distr. Robert Lachapelle : Produits entretien pour l'édifice	150.01
Hamel Propane : Location annuelle 2010 à l'édifice	81.27
Biolab : Analyses d'eau en janv. 2010	379.61
JU Houle : Pièces pour aqueduc	713.44
Marius Marcoux & Fils : Rép. luminaires en janv. 2010	154.64
Motoparts : Matériel camion déneigement	106.20
René Poisson : Couteaux pour camion déneigement	812.70
Larochelle Equip. : Pièces pour camion	103.74
Soudure Marcoux : Réparation camion	60.95
Praxair : Oxygène au garage	99.83
Fernand Breton : Toilette à la caserne	189.18
Teamco : Pompe portative pour caserne	122.94
Carte sonic : Essence du 4 au 28 janv..	370.00
SCA des Appalaches : Mat. édifice, garage, huile fournaise, diesel	4 724.14
Fonds de l'information foncière : Mutation de janvier.	3.00
OMH de Laurierville : Programme suppl. au loyer pour février.	105.80
Claire Gosselin : Frais déplacements en fév. et ass. coll..	120.12
Lavery, DeBilly, avocats : Honoraires de juillet à déc. 2009.	400.40
Hydro-Québec : Service édifice municipal (estimé).	725.00
Hydro-Québec : Service station pompage rue Mercier.	1 013.59
Hydro-Québec : Service à la caserne.	276.59
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	515.53
Hydro-Québec : Service au réservoir Rang Scott.	193.95
Hydro-Québec : Service à la croix.	98.38
Hydro-Québec : Service système septique commun.	89.07
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	477.69
Hydro-Québec : Lumière de rues pour janvier.	857.39
Gaudreau Environnement inc. : Service pour janvier.	5 570.55
Régie de la Mauricie : Service pour janvier (estimé).	2 187.74
Pierre Grimard Réfrigération inc. : Modifier unité réfrigération.	1 074.57
Coop Villeroy : Mise à jour du site web de la municipalité.	114.28
Xérox Canada ltée : Achat d'une machine multifonctions.	8 142.01
Ville de Plessisville : Frais cour municipale de décembre.	608.27
Goudreault Électrique inc. : Raccordement compresseur au garage.	828.45
Goudreault Électrique inc. : Raccordement chambre froide.	366.07
Goudreault Électrique inc. : Installer ballasts et néons édifice.	1 728.71
Goudreault Électrique inc. : Réparation lumière caserne et trouble compresseur au garage.	169.45
Bell Canada : Service pour février.	668.68

Résolution : 2010-037

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 janvier 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 janvier 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 23,888.22 \$, et des déboursés au montant de 96,083.23\$, laissant un solde en caisse de (63 605.51) \$.

Varia.

Résolution : 2010-038

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.